

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1935)

Heft: 699

Rubrik: Football

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ning (another parallel with Arsenal), or will Lausanne foil their ambition? By the way, Young Boys are the only club in Switzerland who have ever brought off the treble, in 1909, 10 and 11. And now they are struggling to avoid relegation, just the same as Huddersfield who hold a similar record here. Yet Young Boys have won the championship "only" on 6 occasions as against Grasshoppers and Servette's 8. That is why these are the Swiss "big three." F. C. Winterthur was champion 3 times, F. C. Zurich and F. C. Aarau twice and no other club pulled it off more than once. Have you noticed that the last three clubs mentioned are out of the top class, Winterthur having sunk as low as League II? The two St. Gall clubs, F. C. St. Gallen, champions in 1904, F. C. Brühl in 1915, are both in League I, and so is F. C. Montriond (1913), now called F. C. Montroux, also F. C. Cantonal (1916), whilst F. C. Etoile Chaux-de-Fonds (1919) has ceased to exist. Lausanne (1932) and the Anglo-American F. C. (Zurich) 1899 are the only other clubs who ever held the title, and the competition started in 1898. Sad to relate, no Bâle Club has ever succeeded!

M.G.

GOOD TAILORING —

— always scores.



Better fit, better cloth and better workmanship mean better value for your money.

Suits from **3½ Gns.** to **8 Gns.**, but you get value for every penny you pay. Mr. Pritchett is well-known to the Swiss Colony. Ask to see him. **A SPECIAL DEPARTMENT FOR HOTEL UNIFORMS.** Compare our prices.

W. PRITCHETT

183 & 184, TOTTENHAM COURT ROAD, W. I.

2 mins. from Swiss Mercantile School.

LES SUISSES A L'ETRANGER ET LA MERE-PATRIE.

Conférence de Mlle. A. Bridot donnée au "Foyer Suisse" le 15 Février, 1935.

(Continuation).

Nous voudrions que les Suisses à l'étranger soient, pour ainsi dire, réintégrés dans notre communauté nationale. La façon la plus simple de le faire, direz-vous peut-être, serait de leur octroyer le droit de vote. Mais sans compter que ce serait prolonger dans nos colonies — avec des conséquences beaucoup plus graves que chez nous — les luttes et les disputes de partis dont vous êtes heureusement exempts — ce qui fait la valeur de votre jugement dans nos affaires nationales, — on ne voit pas encore comment, en pratique, un tel vote pourrait être institué. Nous ne prétendons pas que la question soit définitivement liquidée. Nous songeons même à l'étudier à fond à l'occasion d'une Journée des Suisses à l'étranger. Cependant, entre la situation actuelle et l'octroi du droit de vote, il y a d'autres solutions encore qui permettraient une représentation plus efficace, chez nous, des intérêts des Suisses à l'étranger. On pourrait par exemple grouper de nouveau, comme nous l'avons déjà fait il y a quelques années, les parlementaires décidés à prendre fermement en main, en toute occasion, la défense de vos droits. On pourrait imaginer aussi une sorte de commission extraparlamentaire composée de Suisses à l'étranger et de Suisses rentrés au pays, commission qui serait consultée pour toutes les questions qui vous touchent de près ou de loin. Bref, le problème mérite une étude sérieuse, maintenant surtout qu'on parle de refondre notre charte nationale. En attendant, le meilleur moyen pour vous, Suisses à l'étranger, de vous faire entendre, c'est la presse. Combien de fois, interrogée par des journalistes sur nos colonies, ne les ai-je pas entendus me dire qu'ils voudraient voir nos concitoyens de l'étranger donner plus souvent de leurs nouvelles et prendre une part plus active à nos débats sur les grandes questions nationales tout au moins. Notre ancien Ministre à Londres, M. Carlin, le disait déjà : "Exclus par leur absence d'une collaboration directe au gouvernement de leur pays, les Suisses à l'étranger doivent tenir d'autant plus à se rapprocher les uns des autres pour pouvoir faire entendre une voix d'ensemble dans toutes les graves questions concernant la patrie." C'est pour obéir à ce désir, qui n'a jamais cessé d'être le nôtre, que nous vous avons demandé, il y a quelques jours, d'exprimer votre avis sur le projet de loi qui doit nous donner une armée plus apte à protéger le pays.

SWITZERLAND POINTS THE WAY.

Confederacy Shows a Quarrelsome World How Peoples of Diverse Languages and Interests May Yet Live Amicably With One Another and With Their Neighbours.

By MEINRAD SCHNEUFLIN.

(Continuation from Issue No. 697)

After the French Revolution, when Switzerland was itself seized by uproar, the country was open to foreign armies and, in 1799, became the battleground of the French, the Austrian, and the Russian powers. The Swiss realized that their country was situated at the crossroads of Europe, and the foreign powers realized how important it was for every one of them that the Swiss mountain passes should not be in the hands of an enemy. Therefore, on Nov. 20th, 1815, at the Congress of Vienna, at the express wish of the Swiss, the powers signed the "Acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire."

This document states that Swiss neutrality is in the interest of Europe. Switzerland has kept up an army to defend and protect it; this was particularly the case during the Franco-German War of 1870-71 and the World War of 1914-18. The peace treaties closing the World War contain a clause stating that the powers recognize the guarantees in favour of Switzerland as established by the Act of November 20th, 1815, guarantees forming international duties for the maintenance of peace.

When Switzerland joined the League of Nations the question came up whether its neutrality as recognised by the treaty of 1815 was compatible with its membership in the League. In the so-called London Declaration of February 13th, 1920, the League acknowledged that it was, and so Swiss military neutrality is approved. On the other hand, Switzerland would have to take part in economic measures taken against an aggressor of the League.

In the realm of the absolute there is no war and no opportunity for neutrality. It is in the

Sous le titre "La voix de ceux qui ne peuvent pas voter" (Stimmen von nicht Stimmberechtigten), le "Bund" a publié les nombreuses déclarations que nous avions reçues. Leur ton fut impressionnant : Voici une voix d'Italie : "Vous qui avez le privilège de déposer un bulletin de vote dans l'urne et qui pouvez de ce fait décider de la sauvegarde de notre patrie, nous vous en conjurons, oubliez vos griefs et vos rancunes, ne vous laissez pas aveugler par des questions d'ordre matériel, mais faites le geste qui donnera à notre pays plus de sécurité, et de ce fait lui garantira la paix ; faites le geste que nous voudrions faire nous, si nous pouvions voter. L'étranger a les regards sur vous. La considération dont jouit la Suisse à l'extérieur dépendra de votre attitude, et cette considération a aussi sa répercussion sur nous."

Je ne sais si vous pouvez vous rendre compte de l'effet produit par ces accents.

Nous ménageons d'autres occasions encore aux Suisses à l'étranger de se faire entendre. Nous voulons parler des Journées des Suisses à l'étranger, véritables landsgemeinde, où nous invitons les Suisses de l'extérieur à exprimer leurs doléances et leurs vœux et où nous invitons les représentants des autorités fédérales à leur répondre. Cette année-ci, ces assises auront lieu à Bâle, en juillet. Un grand problème sera placé au centre de la discussion : "La politique économique de la Suisse et les Suisses à l'étranger."

Ainsi peu à peu nous amenons le public à compter davantage avec les Suisses à l'étranger. On ne parle aujourd'hui que de "Volksgemeinschaft." Nous voulons que la "Schweizer Volksgemeinschaft" comprenne les Suisses du dedans et ceux du dehors. J'ai l'air de vous dire là une vérité à la Palisse, et cependant, il y a vingt ans, avant la fondation de la Nouvelle Société Helvétique, personne n'y songeait. On savait qu'il y avait des Suisses vivant à l'étranger, mais on ne s'en occupait pas ; la Suisse à l'étranger comme telle n'existait pas. C'est la Nouvelle Société Helvétique qui l'a révélée à elle-même et au pays.

Nous avons dit tout à l'heure que notre tâche consistait, en troisième lieu, à écarter les obstacles qui risquaient de nuire au contact entre la Suisse à l'étranger et la mère-patrie. L'un d'entre eux — et non le moindre — c'est la mauvaise humeur créée par la loi relative à la taxe militaire. Le Secrétariat des Suisses à l'étranger n'a cessé de s'en faire l'interprète.

Comme on l'a dit maintes fois, à quoi cela sert-il de dépenser des gros efforts pour resserrer des liens que, par ailleurs, une législation maladroite tend à distendre et à rompre. Maintenant que, comme vous l'avez appris, nous avons rémisi enfin à émouvoir l'opinion publique, nous avons le sentiment de tenir le taureau par les cornes. La lutte est en bonne voie.

experiences of human history, where many minds and many wills seem to have sway, and where the clashes occur, that neutrality comes in. Is it justified? In many cases where two are quarrelling it is certainly wiser for the third to keep out of it and to mind his own business. If, however, a nation is tempted to commit some wrong toward another, or if high human ideals are at stake, neutrality may appear to be indifference or even selfishness. It is praiseworthy when a great power holds a protecting wing over another that is in danger; but what shall a little country do when it is, like Switzerland, blocked up on all sides by great powers without an outlet even to the sea?

To Switzerland, permanent neutrality is a necessity for its very existence as an independent state. And it wants to be and to remain an independent state. Its existence is based on the realization that, like every human being, the people of a certain geographical region have certain individual rights. The Swiss claim for themselves the right of self-government in the community and in the state, and they are willing that everybody else should have it too if they wish it.

Self-government, whereby man is governed by divine Principle, is an ideal worth striving for, and self-government of a whole country is in line with the same ideal. Switzerland has a number of diversities tending to individuality; for instance, in different sections of the country different languages — German, French, Italian and Romansh — are current. Its territory consists of 25 different states, every one of which is bringing out its individuality in local home government.

The Swiss do not share the political views of their neighbours; but they heartily acknowledge that every country has the right to follow its own ideas, and they believe that people can be good friends without having their houses arranged in the same way.

Here the question of armament is to be mentioned. In keeping up an army, Switzerland has no intention of attacking other countries. It is ready, however, to defend itself against any ag-

Les divisions créées dans les colonies par certains mouvements politiques intempestifs, qui ont mis l'existence de leurs institutions en danger, ont fini par faire comprendre chez nous que pour rester fidèle à la patrie, nos Suisses ont déjà suffisamment à lutter contre les obstacles extérieurs sans que, du pays lui-même, leur vienne le coup de grâce. Nous savons bien que ce n'est pas surtout le fait d'avoir à ouvrir son portefeuille pour soutenir les finances de la Confédération qui heurte le Suisse à l'étranger, car de quelle générosité sans bornes n'a-t-il pas fait preuve toutes les fois qu'une calamité publique s'abattait sur notre pays, mais c'est tout ce qu'il y a de blessant, dans la façon dont cette contribution est exigée, qui l'exaspère.

D'autres circonstances encore viennent troubler la confiance réciproque qui devrait exister entre les Suisses à l'étranger et la patrie. Chacun sait que la situation des travailleurs suisses est devenue en maints pays très difficile. Tandis qu'il y a quelques années encore l'employé, l'ouvrier suisse était très recherché, qu'on les faisait venir en masse, les bouleversements économiques et politiques ont changé tout cela. On accuse facilement nos autorités de ne pas être toujours aussi sévères avec les étrangers qu'on ne l'est au dehors pour les Suisses. Or, il ne faut pas oublier que nous avons des lois et des traités à observer et que ce sont d'autre part les employeurs qui engagent le personnel et non pas l'Etat. L'employeur sera toujours libre de préférer un étranger ayant le droit d'établissement à un Suisse à l'étranger. Si nous estimons ce fait regrettable, la seule chose qui puisse le modifier serait d'agir sur les employeurs, c'est à dire sur l'opinion publique; c'est elle qui est la plus puissante pour résoudre actuellement le délicat problème du chômage des Suisses à l'étranger. Mais avant de risquer de créer chez nous un mouvement xénophobe tel qu'il existe ailleurs dont les Suisses à l'étranger seraient les premiers à pâtir, nous voulons, en essayant une fois de plus de donner l'exemple d'une application loyale non seulement de la lettre mais de l'esprit de nos traités, inciter les pays qui nous entourent à agir vis-à-vis des nôtres comme nous agissons nous vis-à-vis des leurs.

C'est aussi une erreur souvent commise par les Suisses du dehors de croire que le pouvoir exécutif peut tout. On demande tout au Conseil fédéral on oublie qu'il reste toujours lié par la Constitution, par les lois et les traités. Il ne peut rien changer dans les dispositions prises à l'égard des étrangers sans l'assentiment des Chambres et du peuple suisse.

N'oublions pas non plus les grandes difficultés dans lesquelles se débat notre pays. Notre industrie, qui vit surtout de ses exportations, les